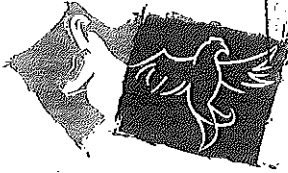


DIFFUSION		DIFFUSION		O	C
Administr. Générale		Le Maire			
Etat Civil - Elections					
Finances					
Urbanisme - C					
Justice					
DURRIE	21 MARS 2014	MAIRIE SILLINGY			
REÇU					
Technique		Secrétaire Général			
Intendance		Dir. Serv. généraux			
Moyens		Dir. Serv. techniques			
Comptabilité		Dir. Education			
		Dir. Formation tech.			

Villy le Pelloux, le 17 mars 2014

Destinataires :

Madame, Monsieur le Maire



Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute-Savoie

142, impasse des Glaises
74350 VILLY-LE-PELLOUX
Tél. 04 50 46 89 21
Fax 04 50 46 88 89
e.mail : fdc74@chasseurs74.fr
http://www.chasseurs74.fr

Dossier suivi par P. ROCHE

N/REF : Tech14PR/03pr12-1.docx

OBJET : Recueil des dommages et dégâts d'animaux sauvages

Madame, Monsieur le Maire,

La gestion de la Faune Sauvage est déterminée par le Code de l'Environnement, qui définit le classement de chaque espèce sur une liste chassable ou protégée. Certaines espèces posent des problèmes : renard, fouine, martre, corneille, pie... ce qui justifie leur inscription sur une liste spécifique, dite des espèces nuisibles, afin de permettre le cas échéant de prendre des mesures exceptionnelles de régulation. Cette inscription peut être justifiée pour l'un des 4 motifs suivants :

- 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ;
- 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété, sauf pour les espèces d'oiseaux.

Autrefois du ressort du Préfet, le classement dépend désormais d'un arrêté ministériel pris pour 3 ans, sur la base de différents critères dont le plus important reste celui des dommages (dégâts) causés aux activités humaines. En l'absence de classement, aucune intervention n'est possible pour arrêter ou prévenir ces dégâts, sauf décision temporaire et exceptionnelle du Préfet. La Fédération des Chasseurs est bien souvent le seul organisme qui sollicite l'Administration et lui fournit des éléments de justification utiles, alors que les dégâts concernent de nombreux agriculteurs et particuliers.

Afin de faciliter la remontée des informations et de porter à la connaissance du Préfet un état de situation précis des problèmes rencontrés avec ces espèces sur le département, nous avons élaboré dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, une fiche de synthèse susceptible d'être dupliquée, permettant à toute personne concernée de déclarer les dommages dont il est l'objet. Chaque déclaration est contresignée et authentifiée par un référent local connu et reconnu auprès de notre Fédération.

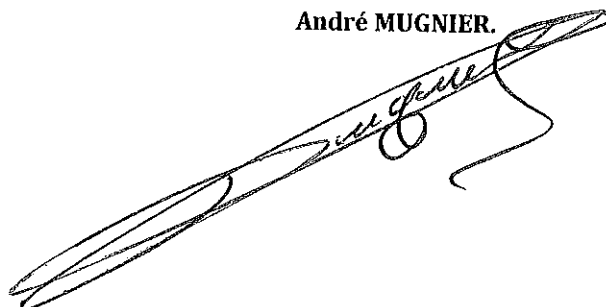
Nous avons donc l'honneur de porter à votre connaissance cet outil et de vous inviter à l'utiliser dès que nécessaire, ou le mettre à disposition de toutes personnes vous signalant des problèmes.

Nous vous remercions de bien vouloir faire remonter toutes les fiches de déclaration utilisées auprès de notre Fédération à toutes fins utiles d'enregistrement et de traitement.

Pour toute question pratique, nos services restent à votre disposition.

Je vous remercie par avance de votre contribution active et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Président,
André MUGNIER.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Mugnier', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Vous subissez des dégâts de prédateurs et déprédateurs (nuisibles)

**Remplissez cette déclaration et retournez-la
sous 48 H à la Fédération des Chasseurs**
142 impasse des Glaises 74350 VILLY-LE-PELLOUX
Fax : 04.50.46.88.89
E-mail : fdc74@chasseurs74.fr



Instinctivement Nature

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie
Impasse des Glaises - 74350 VILLY-LE-PELLOUX

Partie réservée au référent *

Le déclarant

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Tph _____ Mail _____

Agriculteur Particulier Professionnel, Artisan

Nom _____

Prénom _____

Tph _____ Mail _____

Fonction du référent *

Administrateur FDC Louvetier Garde Particulier

Président ACCA Estimateur Piégeur

Description du problème :

Date du constat :/...../.....

Avis expert

Espèce concernée :

Renard Fouine Martre Corneille
 Pie Geai Blaireau Ne sait pas

Avis expert

Nom de l'espèce :

COMMUNE : _____

Territoire de chasse Hors territoire de chasse
 Réserve de chasse Terrain privé
 Zone urbaine Habitation
 Terrain Agricole Autre : _____

Avis expert

Partie à remplir par le plaignant

Partie réservée au référent

Estimation Plaignant:

Euros *

Commentaires éventuels :

** Votre estimation permettra de quantifier les dégâts causés par les petits prédateurs.*

Avis expert

Evaluation selon barème : _____ €

Barème utilisé : _____

Solutions attendues :

Avis Expert :

Oui Non

Mise en place de protections

Dispositif d'effarouchement

Piégeage

Tir

Demande de dérogation au Préfet

Oui Non

Précisions sur les choix : _____

Remarques :

Remarques expert :

Le Plaignant
(Nom, prénom et signature)

Le Référent
(Nom, prénom et signature)

Le responsable de la FDC 74
(Nom, prénom et signature)

Mettre tampon ou sigle de l'organisme référent